

# De nouveaux incitants pour la formation en alternance

■ La ministre wallonne Eliane Tillieux veut mieux soutenir cette voie royale vers l'emploi.

**L**e 22 juin prochain, les centres Ifapme (formation en alternance en Wallonie) organisent leurs portes ouvertes. Près de 200 métiers seront présentés. *“Une bonne occasion pour découvrir une autre manière de décrocher un emploi”*, affirme la ministre en charge de la Formation et de l'Emploi en Wallonie, Eliane Tillieux (PS), qui veut booster cette filière porteuse (huit stagiaires sur dix décrochent un emploi) et qui représente, aux yeux du gouvernement wallon, une des pistes d'avenir, pour lutter contre le chômage.

Un symposium réunissant les ministres de l'Emploi des trois Régions du pays, se tiendra d'ailleurs sur ce sujet, le mercredi 25 mai à l'invitation du roi Philippe. *“Nous sommes allés avec lui en Allemagne et en Communauté germanophone pour constater l'efficacité du système. Il nous invite pour entendre nos avancées en la matière”*, explique M<sup>me</sup> Tillieux qui s'est, elle, rendue en Suisse, où la formation en alternance a le vent en poupe. A titre de comparaison, en Allemagne, 15% des 15-25 ans se forment dans les filières en alternance, contre 67% en Suisse et 6% seulement en Wallonie.

L'une des clés de la réussite d'un tel système réside notamment dans la participation des entreprises susceptibles d'accueillir des stagiaires. Si 21% des entreprises allemandes et 33% des entreprises suisses participent, elles ne sont que 9% en Wallonie (9 623 entreprises participantes sur les 108 159 installées en Région wallonne). C'est donc pour les encourager que la ministre Tillieux annonce la mise en place d'un nouveau système

d'incitants financiers (les multiples systèmes existant actuellement sont trop nombreux, différents et générateurs d'incompréhension).

*“Avec ceci, qui s'ajoute à la création de l'OFFA (office francophone de la formation en alternance), la création d'une plateforme Internet mettant en lien les entreprises et les stagiaires et la création du contrat unique pour tous les réseaux (Ifapme et Cefa), tous les outils sont en place pour développer la filière. D'ailleurs, la Fédération des entreprises de Belgique et l'Union wallonne des entreprises sont particulièrement preneuses de ce système de formation”*, argumente la ministre namuroise.

Concrètement, le nouveau système prévoit quatre types d'incitants:

**1 L'incitant pour l'opérateur (Cefa, Ifapme).** *“Nous prévoyons 1 000 € par jeune inscrit chez l'opérateur de formation et sous contrat d'alternance pendant au moins 270 jours cumulés. Cela vise à soutenir et à améliorer l'encadrement du jeune. Cet incitant devra servir uniquement à l'alternance.”*

**2 L'incitant pour l'entreprise.** *“Nous donnerons 750 € par entreprise qui forme un jeune sous contrat d'alternance pendant plus de 270 jours. Un montant qui sera octroyé à l'issue de la première année de formation. Le jeune doit avoir réussi cette première année de formation. Ce sera la preuve que l'entreprise l'a bien encadré.”*

**3 L'incitant pour l'indépendant.** *“Un montant de 750 € est également prévu pour un indépendant qui conclut un premier contrat d'alternance avec un apprenti. Le but est de compenser partiellement les coûts administratifs liés au respect des réglementations en matière de droit social inhérents à l'engagement d'un premier travailleur. En Wallonie 88% des entreprises sont des entreprises de 0 travailleur. C'est important de prévoir un système pour les indépendants qui pourront cumuler cet incitant avec l'incitant entreprise.”*

**4 L'incitant pour le jeune.** *“Enfin le jeune qui termine avec fruit sa dernière année de formation et qui obtient sa certification touchera 750 €. L'objectif est de motiver le jeune à aller jusqu'au bout de*

*sa formation et à obtenir sa certification.” Ils rencontreront également les entreprises partenaires pour des conseils et celles de leur secteur afin de les encourager à entrer dans le système”, conclut la ministre, qui annonce également qu’elle bouclera le dernier volet de son pacte pour l’emploi d’ici le mois de juillet.*

Enfin, vingt professionnels issus du milieu de l’entreprise seront engagés pour occuper des fonctions de coaches sectoriels qui “seront chargés d’instruire les demandes d’agrément des entreprises.

**Stéphane Tassin**